

conjugués aux investissements reliés aux Jeux Olympiques, a permis d'amortir au Québec, comme on l'a déjà montré, les effets de la récession nord-américaine : l'écart entre les taux de chômage au Québec et au Canada, enregistré en 1973 et 1974, est demeuré constant en 1975 malgré que l'économie canadienne enregistrât alors un ralentissement sévère de son activité économique.

La situation de 1975, même si elle est le fruit d'un pur hasard, permet en outre d'illustrer le problème de financement que soulève toute lutte anticyclique que poursuivrait seul un gouvernement provincial. D'une part les années 1975-1976 montrent que le concept de marge de manoeuvre financière du gouvernement provincial n'est pas aussi étroit qu'on le prétend puisque le gouvernement du Québec a pu aller chercher assez facilement, sur les marchés financiers extérieurs, près de \$1 milliard en surplus de ses besoins normaux de financement. Ceci illustre que, de façon ponctuelle, au creux d'une récession par exemple, un gouvernement provincial peut accroître de façon marquée ses emprunts sur les marchés financiers.

D'autre part, cette même expérience de 1975 indique que, compte tenu de la nature particulière des cycles de l'économie canadienne et de l'économie du Québec en particulier, un gouvernement provincial ne peut pas, par ses seuls moyens financiers, soutenir de façon prolongée l'activité économique sur toute la période que dure en général une récession. L'expérience des deux dernières décades semble en effet indiquer que les périodes de récession au Canada durent au moins trois ans. On peut même penser que les périodes de récession au Québec sont un peu plus longues que pour l'ensemble du pays. Il faudrait donc qu'une politique de stabilisation, particulièrement au Québec, compte sur une stimulation de la demande portant sur quelques années.

Or, on a constaté qu'après l'effort financier exceptionnel qu'a demandé la préparation des Jeux Olympiques, le gouvernement du Québec a dû s'imposer des restrictions assez sévères afin de respecter les règles du jeu imposées par les bailleurs de fonds. Ces restrictions se sont traduites par un fléchissement marqué de la croissance des investissements réalisés, subventionnés ou autorisés par le gouvernement du Québec, alors que se poursuivait la période de contraction dans le secteur privé.

Ainsi, on s'aperçoit que les provinces doivent avoir accès à une source de financement autre que les marchés financiers traditionnels, si on veut qu'elles soient en mesure d'exercer sur leur propre économie une action stabilisatrice significative. Or, on l'a déjà vu, c'est le gouvernement fédéral qui a, seul, les instruments financiers et monétaires suffisants pour soutenir de telles politiques.